

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°39-2023-01-004

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2023

# Sommaire

## **DRFiP Bourgogne Franche-Comté /**

39-2023-01-06-00002 - Subdélégation GPP Jura- DRFiP21 (2 pages) Page 3

## **Préfecture du Jura /**

39-2023-01-06-00001 - Arrêté portant composition du Jury d'examen de brevet national de pisteur-secouriste nordique (BNPSN) du premier degré (2 pages) Page 6

39-2023-01-09-00001 - Délégation de signature à Mme Caroline POUILLAIN en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Jura, rectificatif à l'arrêté du 5 janvier 2023 (1 page) Page 9

DRFiP Bourgogne Franche-Comté

39-2023-01-06-00002

Subdelegation GPP Jura- DRFIP21

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-  
COMTÉ ET DU DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR**

**ARRÊTÉ portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or**

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques .

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

VU le décret du 5 décembre 2022 de la direction générale des finances publiques par lequel Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, administratrice générale des finances publiques, est nommée directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, à compter du 20 décembre 2022 ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 décembre 2022 fixant au 20 décembre 2022 la date d'installation de Mme Hélène CROCQUEVIEILLE dans les fonctions de directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n°39-2022-12-20-00003 du 20 décembre 2022 du préfet du département du Jura, portant délégation de signature à Madame Hélène CROCQUEVIEILLE administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, et lui permettant de donner délégation pour signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Jura.

## A R R Ê T E :

**Article 1** : La délégation conférée par l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2022 du préfet du département du Jura, portant délégation de signature à Madame Hélène CROCQUEVIEILLE, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Jura, pourra être exercée par **Mme Valérie HENRY**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division de l'évaluation domaniale et des patrimoines privés.

**Article 2** - La même délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

**M. Gilles JOLY**, inspecteur des finances publiques,  
**M. Fabrice BERRA**, inspecteur des finances publiques,  
**Mme Véronique BOYER**, contrôleuse des finances publiques  
**Mme Pascale CROCHARD**, contrôleuse principale des finances publiques,  
**Mme Sylviane GUICHARD**, contrôleuse principale des finances publiques,  
**M. Frédéric HERNANDEZ**, contrôleur des finances publiques,  
**Mme Géraldine HERVE**, contrôleuse principale des finances publiques,  
**Mme Catherine MARTINOTTI**, contrôleuse principale des finances publiques,  
**Mme Isabelle SANCHEZ**, contrôleuse principale des finances publiques,

**Article 3** : Le fonctionnaire à qui délégation est accordée, peut donner mandat de le représenter, au cas par cas, au clerc du notaire rédacteur de l'acte de vente des biens de la succession vacante ou en déshérence.

**Article 4** : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 5** : Cette décision sera notifiée à M. le préfet du département du Jura ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Jura et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 06 janvier 2023

*Signé*

Hélène CROCQUEVIEILLE

Préfecture du Jura

39-2023-01-06-00001

Arrêté portant composition du Jury d'examen de  
brevet national de pisteur-secouriste nordique  
(BNPSN) du premier degré



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
des Services  
du Cabinet**

**Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles**

**Arrêté portant composition du jury d'examen  
du brevet national de pisteur-secouriste nordique  
(BNPSN) du premier degré**

**Arrêté n° DSC-SIDPC-20230106-001**

**Session du 13 janvier 2023 – PREMANON**

**LE PREFET DU JURA,**

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-1379 du 30 décembre 1992 modifié relatif aux formations de pisteur-secouriste et de maître pisteur-secouriste ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Serge CASTEL, préfet du Jura ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1993 modifié relatif à la formation commune des pisteurs-secouristes, options ski alpin et ski nordique ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié relatif à la formation spécifique des pisteurs-secouristes, option ski nordique premier degré ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 1997 portant diverses mesures relatives à la formation des pisteurs-secouristes ;

Vu l'arrêté n°22/0027/A du 11 janvier 2022, du ministre de l'Intérieur, portant nomination de Monsieur Maxime GUTZWILLER en qualité de directeur des services du cabinet du préfet du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2022 portant délégation de signature à Monsieur Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet du préfet du Jura, et à certains agents de cette direction ;

Vu la demande du 05 septembre 2022 de l'Espace Nordique Jurassien, en vue d'organiser le vendredi 13 janvier 2023 un examen pour l'obtention du brevet national de pisteur-secouriste nordique du premier degré ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet ;

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury d'examen pour le brevet national de pisteur-secouriste nordique du premier degré, dont les épreuves se dérouleront le **vendredi 13 janvier 2023** à partir de 8h00 au stade nordique des Tuffes "Jason Lamy Chappuis" - Route des Tremplins - RD29 E3 – 39220 PREMANON, est composé comme suit :

**Président** : Monsieur François CURIE, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civiles,  
ou Madame Laura NOBLOT, chargée de missions au service interministériel de défense et de protection civiles ;

Monsieur Patrick DEROGIS, conseiller technique et pédagogique, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, représentant les services du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;

8 Rue de la Préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER CEDEX  
Tél. : 03.84.86.84.00  
Mél : prefecture@jura.gouv.fr

Brigadier Nicolas ROBERT, formateur secourisme au centre national d'entraînement à l'alpinisme et au ski des C.R.S de Chamonix (74), représentant la direction générale de la police nationale ;

Adjudant-chef Jacques HENRIET, peloton de gendarmerie de montagne Les Hauts de Bienne (39), représentant la direction générale de la gendarmerie nationale ;

Monsieur Robert BONNEFOY, adjoint au maire des Rousses (39), représentant une commune de stations de sports d'hiver supports de domaine nordique ;

Monsieur Roger GROSSIORD, maire de Lélex (01), représentant l'association nationale des maires de stations de sports d'hiver et d'été, désormais association nationale des maires de stations de montagne ;

Monsieur Nicolas GOTORBE, directeur de l'espace nordique jurassien, représentant l'association départementale, interdépartementale ou régionale de ski de fond ;

Monsieur Rémi BASMAJI, maître pisteur-secouriste nordique, représentant l'association nationale des pisteurs-secouristes ;

Monsieur Léo GUILBERT, directeur de l'association Nordic France, représentant l'association France ski de fond, désormais Nordic France.

Sont membres associés pour le bon déroulement des épreuves :

Monsieur Xavier POIROT, BE Ski nordique, enseignant au Centre National de Ski Nordique de Moyenne Montagne ;

Monsieur Franck JUNOD, guide de haute montagne, maître pisteur-secouriste, formateur secourisme ;

Monsieur Hervé MUNSCH, maître pisteur-secouriste nordique, formateur secourisme ;

Monsieur Jean-Lou LONG, pisteur-secouriste 3<sup>ème</sup> degré ;

Monsieur François MUSSILLON, pisteur-secouriste nordique 2<sup>ème</sup> degré, responsable du site nordique de La Vattay-Valserine (01) ;

Monsieur Denis RAYNAUD, pisteur secouriste nordique 2<sup>ème</sup> degré.

Monsieur Marc VELTEN, plastron ;

Madame Solenne BELLONCLE, plastron.

Suppléants en cas d'absence ou d'empêchement :

Monsieur Olivier IELSCH, pisteur secouriste nordique 2<sup>ème</sup> degré, responsable site nordique Chapelle des Bois. ;

**Article 2 :** Le Directeur des Services du Cabinet, le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, ainsi que les membres du jury sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Lons-le-Saunier, le 06 janvier 2023

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le Directeur de cabinet

  
Maxime GUTZWILLER



Préfecture du Jura

39-2023-01-09-00001

Délégation de signature à Mme Caroline  
POULLAIN en qualité de secrétaire générale de la  
préfecture du Jura, rectificatif à l'arrêté du 5  
janvier 2023



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT  
GENERAL**

**Arrêté portant DELEGATION DE SIGNATURE  
à Madame Caroline POUILLAIN,  
Sous-Préfète de Saint-Claude  
Secrétaire Général de la préfecture du Jura par intérim  
Rectificatif**

#### **LE PREFET**

Vu l'arrêté du 5 janvier 2023, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura le 6 janvier 2023, désignant Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, pour assurer l'intérim du secrétaire général de la préfecture du Jura à compter du 9 janvier 2023 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Jura par intérim ;

#### **A R R E T E**

**Article 1er** : À l'article 2 de l'arrêté du 5 janvier 2023 désignant Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, pour assurer l'intérim du secrétaire général de la préfecture du Jura à compter du 9 janvier 2023, les mots «sous-préfète de Dole » sont remplacés par « sous-préfète de Saint-Claude ».

**Article 2** : La secrétaire générale de la préfecture du Jura par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lons le Saunier, le 9 janvier 2023.

  
Le Préfet  
Serge CASTEL